

DA-3

Demande d'imputation forfaitaire d'impôt pour redevances de licences étrangères échues en 2013

Commune: _____

Redevances de licences

No de reg.: _____

Nom, prénom, domicile / Raison sociale, adresse, siège

Domicile (siège) et év. date de la fondation

au 1.1.2013

au 31.12.2013

Redevances de licences pour lesquelles le requérant prétend l'imputation forfaitaire d'impôt.

Désignation des redevances de licences Débiteur	Etat	Rendement comptabilisé 2013 ou 2012/13 Fr.	Rendement brut 2013 ou 2012/13 Fr.	Impôt étranger non récupérable		Question 2 (au verso)
				%	Fr.	
1	2	3	4	5	6	7
Remboursement d'impôts sur les redevances de licences provenant des Etats précités	—			—	—	—
Total: Rendement comptabilisé						
Rendement brut						
(les requérants qui ne sont pas des entreprises astreintes à tenir des livres doivent reporter le rendement brut dans leur déclaration d'impôt)						
Impôts étrangers non récupérables						

Décision et répartition (laisser en blanc)

Contrôlé le

Notifié le

Comptabilisé le

Viré le

Imputation forfaitaire
d'impôt accordée pour

Confédération Fr. _____

Canton et
Commune Fr. _____

Fr. _____

Prière de remplir le verso

- | | oui | non |
|--|---------------------------------------|--------------------------|
| 1. Etes-vous assujéti au lieu de votre domicile (siège) pour l'année 2013: | (marquer d'une croix ce qui convient) | |
| - à l'impôt fédéral direct sur le revenu ou le rendement net? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - aux impôts du canton et de la commune sur le revenu ou le rendement net? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2. Les redevances qui figurent au recto sont-elles soumises aux impôts sur le revenu ou le rendement net? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Dans la négative, indiquer séparément, colonne 7 (au recto), les redevances qui ne sont soumises qu'à l'impôt fédéral direct. | | |
| 3. a. Personnes physiques: | | |
| Revenu sur la base duquel se détermine le taux de l'impôt dû pour l'année fiscale 2013 selon la déclaration d'impôt | | |
| - impôt fédéral direct | | Fr. _____ |
| - impôt cantonal et communal | | Fr. _____ |
| b. Sociétés anonymes, en commandite par actions, à responsabilité limitée, coopératives, associations et fondations: | | |
| Rendement net sur la base duquel se détermine le taux de l'impôt dû pour l'année fiscale 2013 selon la déclaration d'impôt | | |
| - impôt fédéral direct | | Fr. _____ |
| - impôt cantonal et communal | | Fr. _____ |
| c. Sociétés en nom collectif et en commandite : Montant total du revenu déterminant retiré de la société par tous les associés selon le chiffre 8 de la formule 10 «questionnaire pour les sociétés en nom collectif ou en commandite», impôt fédéral direct 2013 ou 2012/13: | | |
| | | Fr. _____ |

Le montant d'imputation forfaitaire d'impôt, au cas où il n'est pas compensé ou ne l'est qu'en partie, doit être bonifié comme suit:

- sur mon / notre compte postal n° _____ sur compte bancaire _____
- auprès de _____ compte postal de la banque n° _____

Déclaration du requérant

Le requérant atteste l'exactitude des indications données dans la présente demande (recto et verso).

En outre, il déclare (peut être biffé par les personnes qui n'exploitent pas une entreprise astreinte à tenir des livres):

- comptabiliser comme rendement les redevances de licences qui figurent au recto, les remboursements d'impôts, ainsi que le montant de l'imputation forfaitaire d'impôt;
- ne pas être exclu des avantages de la convention applicable en vertu soit de cette convention, soit de l'arrêté du Conseil fédéral du 14 décembre 1962 instituant des mesures contre l'utilisation sans cause légitime des conventions conclues par la Confédération en vue d'éviter les doubles impositions.

Signature

Lieu et date

Explications

1. Cette formule sert de demande d'imputation forfaitaire d'impôt pour des redevances de licences **échues en 2013**.
2. La demande sera déposée auprès **du canton** dans lequel le requérant avait son **domicile le 31 décembre 2013** (personnes physiques), respectivement son **siège à la fin de la période fiscale 2013** (personnes morales).
3. Pour les dividendes et intérêts, on utilisera la formule **DA-1** ou **DA-2**.
4. N'indiquer dans la présente demande que les redevances provenant d'Albanie (AL), Algérie (DZ), Arménie (AM), Australie (AU), Azerbaïdjan (AZ), Bangladesh (BD), Bélarus (BY), Canada (CA), Chili (CL), Chine (CN), Chine Taipei chinois (TW), Colombie (CO), Corée du Sud (KR), Côte d'Ivoire (CI), Egypte (EG), Equateur (EC), Espagne (ES), Estonie (EE), France (FR), Ghana (GH), Grèce (GR), Hong Kong (HK), Inde (IN), Indonésie (ID), Iran (IR), Israël (IL), Italie (IT), Jamaïque (JM), Kazakhstan (KZ), Kirghizistan (KG), Lettonie (LV), Lituanie (LT), Malaisie (MY), Maroc (MA), Mexique (MX), Monténégro (ME), Nouvelle-Zélande (NZ), Ouzbékistan (UZ), Pakistan (PK), Philippines (PH), Pologne (PL) applicable dès le 1.7.2013, Portugal (PT), République Tchèque (CZ), Serbie (RS), Singapour (SG), Slovaquie (SK), Slovénie (SI), Sri Lanka (LK), Tadjikistan (TJ), Thaïlande (TH), Trinité-et-Tobago (TT), Tunisie (TN), Turquie (TR), Ukraine (UA), Venezuela (VE) et Vietnam (VN), qui restent soumises à un impôt limité dans l'Etat de la source. La **colonne 3** (au recto) n'est à remplir que par les entreprises astreintes à tenir des livres.
Dans la **colonne 7**, annoter de la mention **IFD** les redevances qui ne sont soumises qu'à l'impôt fédéral direct.
5. Si le montant total des impôts étrangers non récupérables (col. 8) n'excède pas **50 francs**, l'imputation forfaitaire d'impôt n'est pas accordée. Dans ce cas, on portera les revenus, diminués de l'impôt étranger non récupérable, dans l'état des titres ordinaire. De même, les dividendes et intérêts qui ne sont grevés d'aucun impôt dans l'Etat de la source ou pour lesquels un remboursement total de l'impôt peut être demandé ne seront pas indiqués ici, mais dans l'état des titres ordinaire.

Des indications exactes et complètes épargnent au requérant et aux autorités le désagrément de demandes ultérieures d'explications. Veuillez joindre les attestations bancaires.